

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1637



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 7 janvier 2020

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
DECISIONS ADMINISTRATIVES	4-6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-7
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	7-8
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-10
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	10-13
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14-15
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	16

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



*Le Président du District,
les membres du Comité de Direction
et le personnel vous souhaitent
une très bonne
Année 2020*



AGENDA 2019 / 2020 JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26

Le 08/01/2020

Retrait dotation « Opération 10 000 ballons », réservé aux clubs lauréats, indisponibles lors de l'Assemblée Générale du 13/12/2019.

Le 09/01/2020

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

Le 11/01/2020

Réunion des Présidents de clubs à Clairefontaine

Les 11 & 12/01/2020

Stage des Arbitres de la Filière Régionale à Clairefontaine

Le 17/01/2020

Remise des écussons aux arbitres de la 1ère session au District

Le 18/01/2020

CFF1 - Module U9 Féminine à Magny les Hameaux

Les 18 & 19/01/2020

Formation Arbitres - 3ème session

Le 22/01/2020

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

Comité de Direction au District

Le 25/01/2020

Formation Arbitres - 3ème session au District

Formation Très Jeune Arbitre au District

Formation Arbitre Football Animation au District

CFF1 - Module U9 Féminine à Magny les Hameaux



FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir et l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

FAITS DISCIPLINAIRES TRES GRAVES



SANCTIONS TRES GRAVES

Un Dirigeant qui encadrerait une équipe d'un club Yvelinois s'est rendu coupable, en novembre dernier, après une rencontre, de plusieurs actes de brutalité.

Il s'est en effet attaqué :

- d'abord, au Dirigeant de l'équipe adverse, à qui il a donné un coup de tête,
- puis, à une spectatrice (licenciée par ailleurs), lui causant une blessure ayant entraîné une I.T.T. (Incapacité Temporaire de Travail) inférieure à 8 jours.

Ces actes répréhensibles, qui sont intolérables dans le cadre d'une compétition sportive, ont été sanctionnés :

- d'abord, par le club du Dirigeant agresseur, qui l'a exclu de son effectif,
- puis, par la Commission de Discipline du District, dans des conditions à la hauteur de la gravité des faits commis, en lui infligeant **une suspension ferme de 8 ans.**



Profession Sport et Vie Associative

met en place des formations :

« Sécuriser les dirigeants dans leur fonction afin d'éviter des situations difficiles »

**Les mardis 14 & 21 janvier 2020
de 10h00 à 17h30 à Trappes**

Vous trouverez des [précisions en pièce jointe](#)

« Concrétiser ses projets avec la méthodologie de projet »

**Les mercredis 15 & 29 janvier 2020
de 09h30 à 17h30 à Trappes**

Vous trouverez des [précisions en pièce jointe](#)

« Travailler son argumentaire : Savoir convaincre son interlocuteur »

**Les vendredis 24 & 31 janvier 2020
de 09h30 à 17h30 à Trappes**

Vous trouverez des [précisions en pièce jointe](#)

« Mieux communiquer entre acteurs associatifs »

**Les mercredi 26 février & vendredi 6 mars 2020
de 09h30 à 17h30 à Trappes**

Vous trouverez des [précisions en pièce jointe](#)



COUPE DE FRANCE 32^{èmes} de Finale

BRAVO, BRAVO, BRAVO !!!

au F.C. VERSAILLES 78

pour son exceptionnel parcours en Coupe de France



Le F.C. VERSAILLES 78 a été éliminé, le samedi 4 janvier, par l'U.S. GRANVILLE qui évolue en Championnat National 2, dans un stade Montbauron décoré aux couleurs de la Coupe de France, devant un très nombreux public qui l'a constamment soutenu.

Après avoir mené (1 - 0), puis été mené (1 - 2), le F.C. VERSAILLES 78 s'est battu jusqu'au bout pour tenter d'égaliser, devant des supporters Versaillais enthousiastes.

Personne n'oubliera que le F.C. VERSAILLES 78 a, tout au long de son parcours en Coupe de France, fait honneur au Football Yvelinois.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui, par leur mobilisation, ont fait en sorte que cette rencontre puisse se dérouler, dans d'excellentes conditions, au stade Montbauron à VERSAILLES.

Souhaitons maintenant au F.C. VERSAILLES 78 de se consacrer efficacement au Championnat National 3, pour se donner toutes les chances d'accéder, en fin de saison, au Championnat National 2, ce qui viendrait couronner une saison déjà magnifique.



LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),

- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL AVANT
MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

VETERANS

D2-A DU 08/12/2019

51045.1 LOUVECIENNES/CELLOIS 12 / BONNIERES FREN. 11

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 07/12/2019

54623.1 TREMBLAY S/MAULDRE 1 / AUTEUILLOIS AS 1

1ER RAPPEL SENIORS

D3-B DU 15/12/2019

50320.1 PLAISIROIS FO 2 / VOISINS FC 2

VETERANS

D2-A DU 15/12/2019

51081.1 ROSNY S/SEINE CSM 11 / MONTESSON US 11

U16

D3-C DU 15/12/2019

52437.1 VIROFLAY USM 1 / TRAPPES ES 3

FUTSAL

D2 DU 14/12/2019

55464.1 CHANTELOUP LES V. US / HR CITY FC 1

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B DU 16/12/2019

54219.2 VOISINS FC A 1 / OVILLOISE 2

POULE B DU 30/12/2019

54222.1 VOISINS FC A 1 / IN AS 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 12/12/2019

54624.1 RAMBOUILLET YVELINES 1 / VILLEPREUX FC 1

54626.1 MAUREPAS AS 2 / MARCQ FC 1

POULE B DU 19/12/2019

54629.1 MARCQ FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

COUPE DES YVELINES FUTSAL

CY DU 20/12/2019

61367.1 VERRIERE FC LA 1 / AS ANDRESY FUTSAL 1

FORFAITS AVISES

COUPE DES YVELINES FUTSAL

CY DU 21/12/2019

61371.1 HERCULES FUTSAL CLUB 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 11/01/2020

U14

D1-U

52793.1 VIROFLAY USM 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

D5-A

60015.1 VAUXOISE ES 1 / BREVAL LONGNES FC 1

A JOUER LE 12/01/2020

SENIORS

D4-B

50455.1 JOUY EN JOSAS US 12/ ISSOU AS 1

D5-A

50520.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / ROSNY S/S CSM 2
VETERANS

D5-B

55147.1 VERNEUIL PORT; 12 / CARRIERES GRESILLONS 12

D5-C

55374.1 PORT MARLY CS 11 / MONTESSON US 13

D5-E

55236.1 PERRAY FOOT ES 12 / GUYANCOURT ES 13

U16

D2-A

55286.1 GARGENVILLE STADE 1 / CHATOU-LE PECQ 1

A JOUER LE 18/01/2020
FUTSAL

D1-U

54058.1 FONTENAY LE FLEURY FC 1 / AS ANDRESY FUTSAL 1

A JOUER LE 02/02/2020
CDM

D2-B

53435.1 VESINET FC 5 / MESNIL ST DENIS ASL 5

U16

D2-A

55289.1 LIMAY ALJ 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

A JOUER LE 16/02/2020
VETERANS

D2-A

51051.1 CROISSY US 11 / LOUVECIENNE-CELLOIS 12

A JOUER LE 23/02/2020
SENIORS

D3-A

50258.1 GARGENVILLE STADE 2 / CHANTELOUP LES V. US 2

D3-B

50319.1 MARLY LE ROI US 2 / ELANCOURT OSC 1

D6-B

59479.1 LE PERRAY FOOT ES 1 / CELLOIS CS 1
59517.1 VIROFLAY USM 2 / US17-CERNAY-BONN 1

VETERANS

D1-U

51003.1 HOUDANAISE REG FC 11 / POISSY ST G; CHI AS 11

D2-A
51049.1 VERNEUIL PORT 11 / LES MUREAUX OFC 11

D2-B
51095.1 BEYNES FC 11 / BOUGIVAL FOOT 11
51136.1 POIGNY LA FORET US 11 / YVELINES US 11
51153.1 VALLEE 78 FC 11 / BANQUE DE FRANCE AS 11

D3-A
51213.1 BREVAL LONGNES FC 11 / GARGENVILLE-LAINV 12

U16

D4-A
54790.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / BREVAL LONGNES 1

A JOUER LE 07/03/2020

U14

D1-U
52791.1 GUYANCOURT ES 1 / MANTOIS 78 FC 3

D3-B
52973.1 ETANG ST NOM ES 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2

D5-A
59991.1 ANDRESY FC 2 / VAUXOISE ES 1

FUTSAL

D2-U
55433.1 TRAPPES YVELINES 3 / FSC LEONES 1

A JOUER LE 15/03/2020

SENIORS

D2-B
50172.1 HOUDANAISE REG. FC 1 / TRAPPES ES 2

D4-B
50445.1 MAUREPAS AS 2 / ST CYR AFC 1

D4-B
50438.1 JOUY EN JOSAS US 2 / BAILLY NOISY SFC 2

D5-A
50510.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / ECQUEVILLY EFC 1

D6-B
59486.1 CELLOIS CS 1 / ELANCOURT OSC 3

CDM

D1-U
50874.1 VILLEPREUX FC 5 / VILLIERS MAHIEU AS 5

VETERANS

D2-A
51077.1 LOUVECIENNE-CELLOIS 12 / LIMAY ALJ 11

D3-B
51233.2 PLAISIROIS FO 12 / ST ARNOULT 78 FC 11

D4-A
51326.1 ISSOU AS 11 / PORCHEVILLE FC 12

D4-C
51458.1 AUTEUILLOIS AS 11 / VALLEE 78 FC 12

U18

D3-C
59892.1 HOUDANAISE REG FC1 / VERSAILLES 78 FC 3

U16

D2-A
55251.1 CARRIERES S/S US 1 / CONFLANS FC 1

A JOUER LE 21/03/2020

FUTSAL

D1-U
54029.1 LA TOILE2 / GUYANCOURT ES 1

SENIORS F A 11

D1-U
55015.1 VIROFALY USM 1 / TRAPPES ES 1
55017.1 CROISSY US 1 / MANTOIS 78 FC 1

A JOUER LE 05/04/2020

SENIORS

D3-B
50300.1 CROISSY US 1 / TRAPPES ES 3

U18

D3-B
59782.1 BUC FOOT AO 2 / CROISSY US 1
59758.1 ANDRESY FC 1 / LE PECQ-CHATOU 2

D3-C
59896.1 BEYNES FC 1 / ST CYR AFC 1

U16

D4-B
52526.1 CONFLANS PATRONAGE 1 / ROSNY S/S CSM 1

A JOUER LE 19/04/2020

SENIORS

D5-B
50586.1 CROISSY US 2 / LE CHESNAY 78 FC 3

D6-A
59354.1 VAUXOISE ES 2 / LIMAY ALJ 3
59385.1 ISSOU AS 2 / MANTES LA VILLE FC 1

VETERANS

D5-C
55370.1 CROISSY US 12 / CHATOU AS 12

U18

D3-B
59746.1 CARRIERES S/S 1 / ANDRESY FC 1
59748.1 FOURQUEUX AS 1 / BUC FOOT AO 2
59755.1 CROISSY US 1 / ST GERMAIN EN LAYE 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D3-B
50271.1 TRAPPES ES 3 / ELANCOURT OSC 1
50271.2 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 3

VETERANS

D5-B
55114.1 VERNEUIL PORTUGAIS 12 / MEULAN CN 12
55118.1 MEULAN CN 12 / ACHERES CS 12
55121.1 MEULAN CN 12 / ANDRESY FC 12

D5-E
55203.1 MAUREPAS AS 13 / GUYANCOURT ES 13
55209.1 GUYANCOURT ES 13 / TREMBLAY S/MAULDRE 11
55213.1 GUYANCOURT ES 13 / HOUDANAISE REG. FC 12
55219.1 MESNIL ST DENIS ASL 11 / GUYANCOURT ES 13
55222.1 RAMBOUILLET YVELINES 12 / GUYANCOURT ES 13
55209.2 TREMBLAY S/MAULDRE 11 / GUYANCOURT ES 13

SENIORS F A 11

D1-U
55003.1 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 1
55003.2 TRAPPES ES 1 / ELANCOURT OSC 1

U18

D2-B

51903.1 TRAPPES ES 2 / ELANCOURT OSC 1
51903.2 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 2

D3-A

59603.1 TRIEL AC 1 / LES MUREAUX OFC 2
59627.1 LES MUREAUX OFC 2 / CARRIERES GRESILLONS 1
59646.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / PORCHEVILLE FC 1

D3-B

59744.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / ENT. GALLY-MAULDRE 1

D3-C

59893.1 VALLEE 78 FC 1 / BUC FOOT AO 1
59913.1 BEYNES FC 1 / BUC FOOT AO 1

U16

D3-C

52431.1 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 3
52431.2 TRAPPES ES 3 / ELANCOURT OSC 1

U14

D5-A

59988.1 BREVAL LONGNES FC 1 / HOUILLES AC 4
59994.1 HOUILLES SO 2 / FONTENAY ST PÈRE AS 1
59998.1 VAUXOISE ES 1 / MEZIERS GARGENVILLE 2
60001.1 HOUILLES AC 4 / MANTES USC 1
60002.1 VAUXOISE ES 1 / FONTENAY ST PÈRE AS 1
60016.1 AUBERGENVILLE FC 1 / MANTES USC 1
60018.1 ISSOU AS 1 / CHAMBOURCY ASM 1
60026.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / MANTES USC 1
60030.1 VAUXOISE ES 1 / AUBERGENVILLE FC 1
60032.1 CHAMBOURCY ASM1 / HOUILLES SO 2
60046.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / HOUILLES AC 4

D5-B

60124.1 JOUY-BIEV-SACL-VEL 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1
60136.1 LE CHESNAY 78 FC 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1
60145.1 BAILLY NOISY SFC 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1
60147.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / LOUVECIENNES AS 1
60174.1 JOUY-BIEV-SACL-VEL 1 / MONTFORT-YVELINES 2

CRITERIUM LUNDI

POULE A

54177.1 SARTROUVILLE FC 1 / BOUGIVAL FOOT 1
54194.1 SARTROUVILLE FC 1 / CARRIERES S/S US 1

FOOT LOISIR 45 ANS

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT

POULE A

54590.1 CROISSY US 1 / USBS EPONE 1
54597.1 CROISSY US 1 / MEULAN CN 1

POULE B

54619.1 AUTEUILLOIS AS 1 / RAMBOUILLET YVEL. 1
54627.1 AUTEUILLOIS AS 1 / VILLEPREUX FC 1
54628.1 TREMBLAY S/MAULDRE 1 / HOUDANAISE REG FC 1

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

REUNION DU 06/01/20

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), P. ALEXANDRE (Vice-Président), R. PANARIELLO. , MME RUPERT.Y. AVOIRTE.(CD), L JOUBERT, JEAN VESQUES (CD).

Absents excusés : M. PILLEMONT (CDA).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

582620 AC MANTAIS

Pris note du courrier de AC MANTAIS.

Demande du club pour reporter le match suivant au 16/02/2020 car le terrain n'est pas disponible.

En attente de l'accord écrit de BONNIERES FRENEUSE.

SENIORS D6-A DU 22/03/2020

59351.2 AC MANTAIS 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

590245 AS ANDRESY FUTSAL

Demande D'ANDRESY pour avoir une date de report.

54058.1 FONTENAY LE FLEURY RC 1 /ANDRESY FUTSAL AS 1

La Commission dit match à jouer le 18/01/2020.

527993 ETANG ST NOM ES

Courrier de ETANG ST NOM pour reprogrammer le match suivant :

U14 D3-B

52973.1 ETANG ST NOM ES 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2

La Commission dit match à jouer le 07/03/2020.

531085 YVELINES US

Courrier du club concernant le score du match suivant :

SENIORS D5-C DU 14/12/2019

50651.1 MONTIGNY LE BTX AS 3 /YVELINES US 1

Le score serait de 4 à 3 pour MONTIGNY.

En attente de la confirmation de MONTIGNY.

530264 VIROFLAY USM

Pris note du rapport de VIROFLAY.

526550 ISSOU AS

Courrier de ISSOU transmettant un arrêté municipal datant de 2018.

La commission demande au club de fournir l'original de l'arrêté municipal concernant la fermeture du terrain du weekend des 4 & 5 janvier 2020.

TERRAINS SUSPENDUS COUPE DE FRANCE

15/09/2019

25866.1 CARRIERES GRE. 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1

Transmis de la LIGUE DE PARIS ILE DE FRANCE, infligeant une suspension d'un match ferme à l'équipe de CARRIERE GRESILLONS. La commission rappelle que le club doit proposer **quinze jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera la rencontre avec l'accord du propriétaire du terrain.

NOUVELLE DECISION DE LA FFF

Suite à l'appel de CARRIERES GRESILLONS la FFF prend la décision de porter à **trois matchs la suspension ferme de terrain (dont deux matchs par révocation du sursis) à l'équipe Seniors 1.**

La Commission décide que les deux autres matches concernés sont :

SENIORS D1 DU 19/01/2020

50065.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / HOUILLES AC 2

Le club n'ayant pas indiqué le terrain de replis dans les délais impartis, la commission dit match perdu par pénalité, moins 1 point 0 but, pour en attribuer le gain à HOUILLES AC 2, 3 points 0 but (art 40 alinéa 7 du RS DU DYF).

SENIORS D1 DU 02/02/2020

50042.2 CARRIERES GRESILLONS 1 / BOIS D'ARCY AS 1

La commission rappelle que le club doit proposer **quinze jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera la rencontre avec l'accord du propriétaire du terrain.

Les terrains devront être en dehors de la ville de CARRIERES SOUS POISSY, classés niveau 5 et l'horaire officiel est 15h.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RAPPELS

EN CAS D'HEURE DU MATCH DEPASSEE, IL EST NECESSAIRE DE CHANGER L'HORAIRE SUR LA TABLETTE (REGLAGES...) SI LES COMPOSITIONS DES EQUIPES ONT ÉTÉ REALISEES VIA LE WEB, IL EST NECESSAIRE DE SYNCHRONISER LES TABLETTES EN LES CONNECTANT A INTERNET.

LA COMMISSION RAPPELLE QUE TOUS LES COURRIERS DOIVENT COMPORTER LA CATEGORIE, LA DIVISION, LA POULE, LA DATE DU MATCH ET LES EQUIPES CONCERNEES.

VETERANS

D1-U DU 15/12/2019

51011.1 MEULAN C.N. 11 / ACHERES C.S. 11

Pris note du rapport de MEULAN et de l'arbitre officiel du match. La commission sanctionne l'équipe d'ACHERES selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

D2-B DU 15/12/2019

51142.1 FONTENAY LE FLEURY F.C. 11 / POIGNY LA FORET US 11

Pris note du rapport de l'arbitre officiel du D.Y.F. La commission sanctionne l'équipe de FONTENAY LE FLEURY selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

CDM

D2-A DU 15/12/2019

50904.1 MAURECOURT F.C. 5 / CROISSY U.S. 5

Pris note du rapport de MAURECOURT. La commission sanctionne l'équipe de CROISSY d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission).

U18

U18 D3-B DU 08/12/2019

59739.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / ETANG ST NOM ES 1

La commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission) .

U14

D2-B DU 14/12/2019

52884.1 VERSAILLES 78 FC 4 / BOIS D'ARCY A.S. 1

Pris note du rapport de VERSAILLES.

La commission sanctionne l'équipe de VERSAILLES selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30 €

D4-B DU 08/12/2019

52544.1 SARTROUVILLE F.C. 2 / MESNIL LE ROI A.S. 1

Erratum au Journal 1636. La catégorie concernée est U14.

D5-A DU 07/12/2019

60035.1 MEZIERES GARGENVILLE 2 / TRIEL AC 1

Pris note du rapport de GARGENVILLE.

D5-B DU 14/12/2019

60175.1 VILLEPREUX F.C. 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Pris note du rapport de VILLEPREUX et MESNIL ST DENIS.

SENIORS F A 7

POULE A DU 14/12/2019

54674.1 PECQ US LE 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

Pris note du rapport du PECQ.

U13F

POULE A DU 23/11/2019

55079.1 MUREAUX O.F.C. LES 1 / POISSY AS 1

Pris note du courrier de POISSY. La commission a sanctionné votre équipe d'une amende de 20€ suite à la demande de rapport du journal 1535 et la non-réception de celui-ci.

DEMANDES DE RAPPORT

U18

D3-C DU 08/12/2019

59867.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / VILLEPREUX F.C. 1

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 19/12/2019

Présents : MM. BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Président), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.

Excusé : M. GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2B

21503476 du 15.12.2019 MAGNANVILLE F.C. 1 / TRAPPES E.S. 2

Demande d'évocation de MAGNANVILLE F.C. sur la participation du joueur DOUKARA Toumani de TRAPPES E.S. susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à TRAPPES E.S. copie de la demande d'évocation en l'invitant à lui faire part de ses observations pour le 09 janvier 2019.

Débit 43,50€ à MAGNANVILLE F.C.

D6A

22139934 du 08.12.2019 MESNIL LE ROI A.S. 2 / ISSOU A.S. 2

Dossier transmis par la Commission de Discipline, informant de l'arrêt du match à la 47^{ème} minute de jeu.

Lecture de la feuille de match, ISSOU A.S. n'a inscrit que 8 joueurs. Lecture du rapport de M. l'Arbitre D.Y.F. : Arrêt du match à la 47^{ème} minute par M. l'Arbitre D.Y.F., ISSOU A.S. étant réduit à 7 joueurs sur le terrain suite à l'impossibilité d'un de leurs joueurs de poursuivre la rencontre suite à une blessure.

Considérant qu'une équipe réduite à moins de 8 joueurs en cours de partie est déclarée battue par pénalité conformément à l'article 23.2 du Règlement Sportif du D.Y.F. :

En conséquence la Commission dit : Match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but) à ISSOU A.S., MESNIL LE ROI A.S. conserve le gain du match (3 points, 7 buts).

U 18

D3C

22145163 du 17.11.2019 LA VERRIERE F.C. 1 / MONTFORT/YVELINES/VEGRE 1

Dossier transmis par la Commission d'Appel Départementale.

Motif : Arbitre bénévole du match non licencié.

Après vérification, M. FAIDOLI Fares n'était pas licencié à la date du match cité en référence.

Il ne pouvait arbitrer la rencontre en rubrique.

Aucune sanction sportive n'est applicable conformément à l'article 17.6 du Règlement Sportif du D.Y.F.

En conséquence la Commission dit : Résultat acquis sur le terrain LA VERRIERE F.C. 1 / MONTFORT/YVELINES/VEGRE 1 - 4/4

Amende de 100 € à LA VERRIERE F.C. pour inscription sur la FMI de dirigeant non licencié dans le club.

U 16

D4A

21970453 du 15.12.2019 PORCHEVILLE F.C. 1 / LIMAY A.L.J. 2

Réserves de PORCHEVILLE F.C. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de LIMAY A.L.J. inscrits sur la feuille de match n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, en Coupe des Yvelines, le 08.12.2019 contre FOURQUEUX A.S. (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : Réserves recevables mais non fondées.

Résultat acquis sur le terrain PORCHEVILLE F.C. 1 / LIMAY A.L.J. 2 - 2/7

Débit 43,50€ à PORCHEVILLE F.C.

D4E

21540589 du 15.12.2019 PERRAY FOOT E.S. 1 / MAUREPAS A.S. 3
Réserves de PERRAY FOOT E.S. concernant l'article 7.10 :
Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.
Après vérification, l'équipe supérieure MAUREPAS A.S. 1 jouait le même jour contre PLAISIROIS F.O. 1. en D1.

Par ailleurs, aucun des joueurs de MAUREPAS A.S. inscrits sur la feuille de match n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, MAUREPAS A.S. 2, en D3C, le 24.11.2019 contre VIROFLAY U.S.M. (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réserves recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain PERRAY FOOT E.S. 1 / MAUREPAS A.S. 3 - 6/1

Débit 43,50€ à PERRAY FOOT E.S.

U 14

21508710 du 14.12.2019 VIROFLAY U.S.M. / RAMBOUILLET YVELINES F.C.

Réserves de RAMBOUILLET YVELINES F.C. concernant le report du match.

Dossier mis en délibéré

D5A

22145488 du 14.12.2019 ANDRESY F.C. 2 / BREVAL LONGNES F.C. 1

Réserves de BREVAL LONGNES concernant l'article 7.10 :
Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, le joueur AZAR Max, licence n° 9602435839, d'ANDRESY F.C., inscrit sur la feuille de match, a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son club, évoluant en D4A, le 07.12.2019 contre MAGNANVILLE F.C. 2 (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réserves recevables et fondées.**

Match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but) à ANDRESY A.S. pour en attribuer le gain (3 points, 1 but) à BREVAL LONGNES.

Débit 43,50€ à ANDRESY A.S.

Amende : 25€ à ANDRESY A.S. pour participation irrégulière de 1 joueur.

AUDITION

VÉTÉRANS

D3B

21505649 du 15.12.2019 HOUILLES S.O. 12 / VERSAILLES 78 F.C. 11

Audition spontanée de M. DE ARAUJO Orlando, dirigeant de VERSAILLES 78 F.C.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion Plénière du mardi 17 décembre 2019

Président : Brice PARINET

Présents : Yoann BENOIT, Timothé BONNOT, Marouane BOUKSARA, Patrick CASSASSUS, Jean-Philippe CLAMEN, Guillaume DANGLADE, Félicien GAZON, Mustapha JINAMI (Arbitre élu au Comité de Direction), Patrice LETOUZEY, Steven LLEWELLYN, Laurent MILORIAUX, Nathalie PASIERB, Stéphane PILLEMONT, Pascal TISSERAND et Lotfi ZARKA

Assistent : François AGOSTINI, Abdelilah BELMOURID, Cécile BESIERE, Fabrice DUBOIS, Philippe LIBOTTE, Manuel SANTEIRO, Laurent TESSIER et Kamel YAHYAOUI.

Absences excusées : Fabio BATISTA, Miloud BOUTOUBA, Philippe DEBEAUPUIS, Vincent DUBOURDIEU, Sébastien D'ORIANO, Gabriel HENRY, Natacha HUGEL, Jean-Pierre MEURILLON (Président du D.Y.F.), Pascal POUPEAU, Pierre PUPATO, Victor SIMON, Tiago TINOCO, Didier VALSAQUE.

Absences excusées : Patrick ALEXANDRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT DE LA C.D.A

Le Président revient sur l'assemblée générale d'Hiver du District à laquelle il a assisté.

Il informe les membres de la Commission de la promotion accélérée de Victor SIMON au titre d'Arbitre Régional 2 et le félicite chaleureusement.

Il annonce également la sélection de Gabriel Henry, pour le stage de mi-saison des JAF élite et des arbitres espoirs du 24 janvier au 26 janvier 2020.

Le président revient sur la manière dont un spectateur a porté atteinte à un arbitre officiel lors d'une rencontre et sur la décision du Comité de Direction de faire appel de la sanction de la Commission de Discipline. Il salue cette décision qui traduit le souci constant, du Comité de Direction, de vouloir protéger les arbitres yvelinois.

Brice PARINET revient sur la Convention mise en place par la Direction Technique de l'arbitrage avec l'U.N.S.S. Un recensement des jeunes Officiels U.N.S.S doit être réalisé afin de leur proposer de devenir Très Jeune Arbitre ou Jeune Arbitre de District sous réserve de l'inscription à une formation FMI.

Un point sur les désignations des arbitres issus des deux premières sessions de Formation Initiale en Arbitrage est réalisé.

Le Président communique la date de remise des écussons pour les nouveaux arbitres qui est fixée au vendredi 17 janvier 2020 à 19h00 au siège du district des Yvelines de Football.

Enfin, le Président revient sur les groupes travaux qui avaient été mis en place sur les sujets suivants : passerelle U.N.S.S, situation des arbitres désignés sur les compétitions du samedi après-midi et la situation des arbitres seniors qui souhaitent arbitrer le dimanche matin. Regrettant que tous ces groupes de travaux ne se soient pas réunis pour rendre, comme convenu leurs travaux au 18 décembre 2019, le Président engage un débat notamment sur la situation des arbitres du dimanche matin. Il y est décidé, eu égard au nombre de blessures de ce groupe, aux nombreuses suspensions des arbitres y officiant et à la fréquence de leurs indisponibilités, que les barrières qui existaient auparavant sur l'accession à cette catégorie seront dorénavant modifiées.

BILAN DE MI-SAISON DES TESTS PHYSIQUE ET THÉORIQUE

Nathalie PASIERB dresse le bilan des tests physique et théorique. Devant le faible nombre de jeunes arbitres de district n'ayant, pour des raisons diverses, pas réalisé leurs tests, la C.D.A étudiera la possibilité de mettre en place un dernier rattrapage uniquement dédié à cette catégorie.

BILAN MI-SAISON DE LA SECTION DÉSIGNATIONS

Les différents designateurs reviennent sur les différents taux de couverture des championnats et sur les délais de désignations des arbitres. A l'exception de quelques dysfonctionnements qui ne devront plus se reproduire, la C.D.A considère que le travail réalisé est de qualité notamment au niveau des taux de couverture des championnats.

BILAN MI-SAISON DES OBSERVATIONS

Nathalie PASIERB dresse le bilan des observations effectuées. Ce dernier est mitigé, certaines catégories, comme les arbitres D3 ont vu 71% de leurs observations effectuées, alors que d'autres, comme les arbitres D2, ne sont qu'à 39%. Le Président rappellera aux observateurs qu'ils doivent prévenir les responsables du pôle observation quand ils sont disponibles.

PROGRAMME DE FORMATION (SECOND SEMESTRE)

Le Président fait un état des lieux des formations qui seront dispensées dans le cadre de la seconde partie de saison.

Stage de la Filière Promotionnelle Arbitrage (F.A.R) : **vendredi, samedi et dimanche 10, 11 et 12 janvier au C.N.F de Clairefontaine.**

Formation de Très Jeunes Arbitres : **samedi 25 janvier, au siège du D.Y.F, 9h30-12h30 (24 stagiaires maximum).**

Formation et certification des personnes qui arbitrent les rencontres du Football Animation : **samedi 25 janvier, au siège du D.Y.F, 14h00-17h00 (24 stagiaires maximum).**

Réunion des arbitres seniors D1 : **mercredi 8 janvier, au siège du D.Y.F, 19h00-21h00.**

En outre, la Section Formation, annonce l'élaboration d'un calendrier permettant le rassemblement l'ensemble des catégories afin de travailler sur des thèmes techniques adaptés à chaque niveau : gestion disciplinaire, placements et déplacements, *process* en arbitrage, pratiques administratives, etc.

LA PAROLE AUX ARBITRES

Dans un souci de transparence et dans sa volonté d'ouvrir les portes de l'arbitrage à l'ensemble des acteurs du football (arbitres, éducateurs, présidents de Club etc.), la Commission de District de l'Arbitrage avait invité pour sa réunion plénière un arbitre par catégorie : Seniors D1-D2-D3-D4, Football diversifié, jeune, féminine et promotionnel.

Cette invitation fut l'occasion d'entendre les arbitres dans leur préoccupation mais aussi de montrer comment la Commission travaillait.

Le Président a pu apporter quelques précisions sur le fonctionnement actuel des désignations, sur la manière dont la communication auprès des arbitres se fera à l'avenir, ou encore sur le programme de formation continue des arbitres. La Commission ne peut que se réjouir de la qualité des échanges et de la volonté constante, de la population arbitrale, de parfaire sa formation. Par ailleurs et dans le cadre de cet échange, un certain nombre de points ont été soulevés et seront remontés par Mustapha JINAMI à l'occasion du prochain Comité de Direction.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 16 décembre 2019

Présents : MM LOUVEL, INACIO, CORNUAULT, BOIVIN (CD), VIMONT (Pdt), GOMES PEDRO

Excusés : MM NOYELLE, HOUANT, BALTHAM, MOURAUX (CD).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U6-U7

Inscriptions phase 3

La Commission vous informe que, pour les plateaux suivants, une nouvelle procédure d'inscription sera mise en place. Plus d'informations à venir dans la semaine.

Inscriptions tardives

FONTENAY ST PÈRE AS : +2 équipes

MAGNANVILLE FC : +4 équipes

La Commission a pu vous intégrer sur les plateaux.

PLATEAUX U8-U9

Inscriptions phase 3

La Commission vous informe que, pour les plateaux suivants, une nouvelle procédure d'inscription sera mise en place. Plus d'informations à venir dans la semaine.

Inscriptions tardives ou modifications d'inscriptions

FONTENAY ST PÈRE AS : +2 équipes

GUERVILLE ARNOUVILLE AS : 4 équipes au lieu de 3 (double inscription)

LIMAY ALJ : +4 équipes

MAGNANVILLE FC : +4 équipes

MAULOISE US : inversion avec le club de MAURECOURT FC

La Commission a pris note, sous réserve des places disponibles.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL U10-U11

Courriers

ROSNY CSM

Le club nous fournit le justificatif du propriétaire du terrain de la Butte Verte concernant son arrangement pris avant le début de la saison pour bénéficier du terrain à 9h30.

La Commission après étude, considérant que le club est l'unique bénéficiaire du terrain à ce créneau-là, qu'il n'a pas d'autres

créneaux disponibles et qu'il ne se joue aucun plateau sur ce terrain à cette heure de la part d'autres clubs, accorde la dérogation pour jouer ces rencontres à 9h30.

SARTROUVILLE FC

Demande du club pour inscrire une équipe U10 supplémentaire.

La Commission, compte tenu des places disponibles, vous propose d'intégrer le dispositif par année d'âge avec une seule équipe U10 en poule C2 à la place de l'exempt. Merci de lui confirmer votre accord pour le lundi 6 janvier.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Classements

La phase 1 du Critérium est désormais terminée. Pour consulter le classement, [cliquez ici](#).

La phase 2 sera publiée d'ici la fin de semaine.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Courriers

DYF 016 du 16/11/19 : EPONE USBS (BREVAL LONGNES)

Courrier du club de BREVAL LONGNES FC concernant plusieurs dysfonctionnements constatés lors de l'organisation de ce plateau.

La Commission sanctionne le club d'EPONE USBS d'une amende de 20€ pour non production d'un rapport demandé. Et compte tenu, du courrier de BREVAL, sanctionne le club d'EPONE USBS d'une amende de 30€ pour défaut d'organisation du plateau, en application de l'annexe 2 du RS DYF.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Infractions

Rencontre du 07/12

VERSAILLES 78 FC 12 : 1ère infraction d'éducateur.

Rencontre du 14/12

SARTROUVILLE FC

La Commission reste dans l'attente d'explications suite à son courrier du 3 décembre concernant la participation de joueurs U12 en U13.

Après vérifications de la feuille de match du 14/12, la Commission a constaté que vous avez joué avec 11 joueurs U12 en U13. Par conséquent, elle vous sanctionne d'une amende de 200€ (8*25€ pour participation irrégulière de joueurs - Annexe 2 RS DYF)

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 6 janvier 2020

Présents : MM LOUVEL, INACIO, BOIVIN (CD), VIMONT (Pdt), GOMES PEDRO

Excusés : MM NOYELLE, HOUANT, BALTHAM, MOURAUX (CD).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U6-U7

Inscriptions

La Commission vous informe que, pour les plateaux à compter du 1er février, une nouvelle procédure d'inscription est mise en place. Tous les clubs et responsables d'équipes ont reçu les modalités. La campagne d'inscription est ouverte jusqu'au 12 janvier prochain.

Plateaux

Le prochain plateau du 18 janvier est disponible en [cliquant ici](#).

PLATEAUX U8-U9

Inscriptions

La Commission vous informe que, pour les plateaux à compter du 1er février, une nouvelle procédure d'inscription est mise en place. Tous les clubs et responsables d'équipes ont reçu les modalités. La campagne d'inscription est ouverte jusqu'au 12 janvier prochain.

Plateaux

Le prochain plateau du 25 janvier est disponible en [cliquant ici](#).

CRITERIUM DEPARTEMENTAL U10-U11

Courriers

SARTROUVILLE FC

Demande du club pour inscrire une équipe U10 supplémentaire.

La Commission, compte tenu des places disponibles, vous propose d'intégrer le dispositif par année d'âge avec une seule équipe U10 en poule C2 à la place de l'exempt. Accord de SARTROUVILLE FC. La Commission ajoute SARTROUVILLE FC 13 sur la poule en question. Merci de prévenir les clubs adverses.

Par année poules A1A2 du 18/01/20

60791/60857 : MUREAUX OFC 1 11 / BOUAFLE FLINS ES 1 11

Demande du club de BOUAFLE pour annuler ces rencontres, car il ne dispose pas d'encadrement suffisant à cette date.

Accord de la Commission. Merci de prévenir les MUREAUX OFC.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Matchs remis

La phase 2 débute ce samedi 11 janvier. Cependant, cette date avait été bloquée par la Commission pour rejouer des plateaux de Challenge remis du 16 novembre dernier. Par conséquent, voici la liste des rencontres de Critérium reportées.

61545 : CONFLANS 11 / MONTESSON 11 : A jouer le 8/02

61544 : TRAPPES 11 / POISSY 11 : A jouer le 8/02

61515 : GUYANCOURT ES 11 / HOUILLES AC 11 : A jouer le 8/02

61462 : POISSY 1 / PARIS SG 1 : A jouer le 22/02

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Plateaux reportés

A jouer le 11 Janvier

U10 - 04 : MAULOISE / (MONTESSON, TRAPPES, HOUILLES AC)

U10 - 05 : CROISSY US (SARTROUVILLE, HOUDAN, CLAYES)

U11 - 02 : PORT MARLY CS (CHANTELOUP, ST GERMAIN, ST CYR)

U11 - 03 : ST ARNOULT FC (MESNIL ST DENIS, PARIS SG FC, MAGNANVILLE)

CRITERIUM DEPARTEMENTAL U12-U13

Courriers

VIROFLAY USM

Demande du club pour inscrire une équipe U13 supplémentaire.

La Commission, compte tenu des places disponibles, vous propose d'intégrer le dispositif sans distinction d'âge avec une équipe en poule B, qui est la même poule que votre équipe 2. Merci de nous confirmer votre accord pour le lundi 13 janvier prochain.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Courriers

U13 Poule Espoir du 11/01/19

60513 : MAUREPAS AS 1 / YVELINES-MONTFORT 1

Demande du club de MAUREPAS pour jouer cette rencontre à 14h00.

Accord de la Commission

CARRIERES GRESILLONS AS

La commission, après avoir récupéré tous les éléments, maintient sa décision de déclarer l'équipe U12 en forfait général. Elle vous propose de jouer hors championnat jusqu'à la fin de saison pour ne pas perturber le bon déroulement de la 2ème phase et étudier votre situation en fin de saison si le club souhaite prétendre au dispositif la saison prochaine.

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Réunion du 16 décembre 2019

FORFAIT AVISE

U13

3ème forfait + Forfait général : 26,50€ + 34€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 14/12/19

58813 : COIGNIERES FC 2

57255 : ISSOU AS 1

58818 : ST ARNOULT FC 2

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 23/11/19

58895 : ST ARNOULT FC 1

FORFAIT NON AVISE

U12-U13

1er Forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 07/12/19

58499 : BEYNES FC 1

58954 : SARTROUVILLE FC 2

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U6

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 30 novembre 2019

820 104 : TRAPPES ES (VOISINS, HOUILLES AC)

U7

1er rappel
Plateaux du 7 décembre 2019

850 108 : HOUDANAISE REGION 2 (VILLIERS, BUC FOOT)

840 102 : MANTOIS 78 FC (ROSNY CSM)

840 107 : MARLY LE ROI US (HOUILLES SO, HOUILLES AC3)

840 108 : TRAPPES ES (MAULOISE US, MUREAUX OFC)

U8-U9 ESPOIR

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 30 novembre 2019

Fiche équipe

401 - TRAPPES ES
402 - BAILLY NOISY SFC
403 - CARRIERES S/S US
405 - VOISINS FC - POISSY AS
406 - SARTROUVILLE FC

FESTIVAL FOOT U13

1er rappel
Plateaux du 30 novembre 2019

FF105 : TRAPPES ES (LIMAY, MONTESSON, CARRIERES)
FF108 : VOISINS FC (HOUDAN, NEAUPHLE, PLAISIRI)

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 23/11/19

U12

60304 : ROSNY CSM 11 / CHATOU AS 11
Point de bonus attribué à CHATOU AS.

U13

60569 : PARIS SG FC 2 / MONTESSON US 1
Aucun point de bonus attribué.

60438 : MUREAUX OFC 1 / POISSY AS 1
Point de bonus attribué à POISSY AS 1 (0-3)

1er rappel
Rencontres du 14/12

U12

60377 : POISSY AS 12 / MANTOIS 78 FC 12
60311 : RAMBOUILLET FC 1 / ROSNY CSM 11
60314 : VOISINS FC 11 / HOUILLES AC 12
60244 : VELIZY ASC 11 / CONFLANS FC 12
60246 : CARRIERES GRE AS 11 / VIROFLAY USM 11

U13

60512 : VERNEUIL ENT 1 / YVELINES-MONTFORT 1
60442 : VELIZY ASC 1 / TRAPPES ES 1
60446 : VOISINS FC 1 / FONTENAY FLEUR FC 1

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

U10-U11

Demande d'explications

Rencontres du 14/12/19

La Commission demande des explications aux deux clubs concernant la non utilisation de la FMI. Pour ceux ayant déjà envoyé leur rapport, merci de ne pas tenir compte du rappel.

56268 SARTROUVILLE F.C. 2 - BOIS D'ARCY A.S. 3
60918 ESSARTS LE ROI AGS 3 - MAGNY 78 F.C. 3
60919 PLAISIROIS F.O. 3 - MONTFORT FC 1
60920 BUC FOOT AO 2 - GAMBALS FOOTBALL 1
60850 BOUAFLE /FLINS ENT. 11 - AUBERGENVILLE F.C 11
56862 MUREAUX O.F.C. LES 2 - CONFLANS F.C. 2
56928 MUREAUX O.F.C. LES 12 - CONFLANS F.C. 12
57124 VERSAILLES 78 FC 3 - VIROFLAY U.S.M. 2
57189 TRAPPES E.S. 13 - CROISSY U.S. 12
57190 VERSAILLES 78 FC 13 - VIROFLAY U.S.M. 12
61190 EPONE USBS 1 - VAUXOISE ES 1
59115 HOUILLES A.C. 5 - LIMAY ALJ 4
59049 HOUILLES A.C. 6 - LIMAY ALJ 5
60715 ST ARNOULT F.C. 78 1 - COIGNIERES F.C. 1
60649 ST ARNOULT F.C. 78 2 - COIGNIERES F.C. 2

U12-U13

Demande d'explications

Rencontres du 14/12/19

La Commission demande des explications aux deux clubs concernant la non utilisation de la FMI. Pour ceux ayant déjà envoyé leur rapport, merci de ne pas tenir compte du rappel.

59181 RAMBOUILLET YVELINES 2 - FONTENAY FLEURY FC 2
58370 HARDRICOURT-MEZY 1 - MUREAUX O.F.C. LES 3
58375 MANTOIS 78 FC 4 - MAURECOURT F.C. 1
58436 HARDRICOURT-MEZY 2 - MUREAUX O.F.C. LES 4
58441 MANTOIS 78 FC 5 - MAURECOURT F.C. 2
58891 HOUDANAISE REGION FC 1 - VILLEPREUX F.C. 1
60984 CARRIERES GRESILLONS 2 - MAISONS-LAFFITTE F.C 1
61050 CARRIERES GRESILLONS 12 - MAISONS-LAFFITTE F.C 11
58023 MARLY LE ROI U.S. 2 - MONTIGNY LE BX AS 2
58089 MARLY LE ROI U.S. 12 - MONTIGNY LE BX AS 12

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 23/11/19

56246 AUTEUILLOIS A.S. 1 BAILLY NOISY SFC 3
56842 MANTOIS 78 FC 2 CARRIERES GRESILLONS 2
56908 MANTOIS 78 FC 12 CARRIERES GRESILLONS 12
57041 PARIS SAINT-GERMAIN 12 POISSY AS 12
60694 COIGNIERES F.C. 1 CLAYES SS/BOIS U.S.M 1
60628 COIGNIERES F.C. 2 CLAYES SS/BOIS U.S.M 2
60631 VILLEPREUX F.C. 3 ST ARNOULT F.C. 78 2

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 30/11/19

56257 SARTROUVILLE F.C. 2 / FONTENAY FLEURY FC 4
60904 VALLEE 78 F.C. 2 / GAMBALS FOOTBALL 1
59037 CONFLANS F.C. 4 / HOUILLES A.C. 6

1er rappel avant amende

60841 CARRIERES GRE 11 - FONTENAY ST PERE AS 11
56552 SARTROUVILLE F.C. 1 - PECQ US LE 1
57050 ELANCOURT O.S.C. 12 - RAMBOUILLET YVELINES 12
55822 TRIEL AC 1 - FOURQUEUX AS 1
55826 ETANG ST NOM ES 1 - VERSAILLES JUSSIEU 1
55898 MESNIL LE ROI A.S. 2 - MONTESSON U.S. 3
55900 MAURECOURT F.C. 2 - ANDRESY F.C. 2
55903 ETANG ST NOM ES 2 - VERSAILLES JUSSIEU 2
60708 COIGNIERES F.C. 1 - FONTENAY FLEURY FC 2
60710 ST CYR AFC 1 - ST ARNOULT F.C. 78 1
60642 COIGNIERES F.C. 2 - FONTENAY FLEURY FC 3
60644 ST CYR AFC 2 - ST ARNOULT F.C. 78 2

U12-U13

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 23/11/19

58360 MUREAUX O.F.C. LES 3 EPONE USBS 1
58426 MUREAUX O.F.C. LES 4 EPONE USBS 2
58876 COIGNIERES F.C. 1 PERRAY FOOT. ES 1
58879 ST ARNOULT F.C. 78 1 VILLEPREUX F.C. 1
61041 HOUILLES S.O. 11 MAGNANVILLE FC 11

1er rappel avant amende

58883 HOUDANAISE REGION FC 1 - COIGNIERES F.C. 1
58812 MONTFORT/YVELINES 3 - GUYANCOURT ES 3
60978 MUREAUX O.F.C. LES 2 - CARRIERES GRESILLONS 2
61044 MUREAUX O.F.C. LES 13 - CARRIERES GRESILLONS 12
61048 VERNEUIL ENTENTE 12 - HOUILLES S.O. 11

U12-U13 ESPOIR

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs

Rencontres du 23/11/19

60238 : MUREAUX OFC 12 / MARLY LE ROI US 11

ANOMALIES FEUILLES

U11

Amende après rappel
Rencontres du 23/11/19

Poules D1/D2 du 23/11/19 : VILLEPREUX / ST ARNOULT FC

La Commission en application de l'annexe 2 du RS DYF, sanctionne le club de ST ARNOULT d'une amende de 20€ pour non production d'un rapport demandé. De plus, elle vous sanctionne d'une amende de 50€ : 2*25€ pour participation irrégulière de joueur (14 joueurs sur la feuille de match au lieu de 12) et d'une amende de 90€ pour participation d'un joueur non licencié.

JONGLERIE U12-U13 ESPOIR

U12 du 07/12/19

60304 : ROSNY CSM 11 / CHATOU AS 11

Epreuve de jonglerie non conforme. (jonglerie en mouvement, alors que les U12 sont toujours en statique à cette date), la Commission annule l'épreuve réalisée. Aucun point de bonus attribué.

U13 du 16/11/19

60562 : PARIS SG FC 2 / ELANCOURT OSC 1

Epreuve de jonglerie non conforme. (jonglerie statique, alors que les U13 sont en mouvement), la Commission annule l'épreuve réalisée. Aucun point de bonus attribué.

U13 du 16/11/19

60433 : VOISINS FC 1 / ROSNY CSM 1

Epreuve de jonglerie non conforme. (jonglerie statique, alors que les U13 sont en mouvement), la Commission annule l'épreuve réalisée. Aucun point de bonus attribué.

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Réunion du 6 janvier 2020

FORFAIT AVISE

U10-U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontre du 14/12/19

60918 : MAGNY 78 FC 3

FORFAIT NON AVISE

U12-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontre du 14/12/19

58089 : MONTIGNY LE BX AS 12

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 7 décembre 2019

850 108: HOUDANAISE REGION 2 (VILLIERS, BUC FOOT)
840 107 : MARLY LE ROI US (HOUILLES SO, HOUILLES AC3)

U9

1er rappel avant amende

Plateaux du 14 décembre 2019

860 102: MANTOIS 78 FC1 (GARGENVILLE, LIMAY)
860 106: SARTROUVILLE FC (HOUILLES AC 2, MAISONS LAFFITTE)
860 110 : PLAISIROIS FO (MONTIGNY LE BX, VELIZY)
860 120 : BOUFLE FLINS (CARRIÈRES GRÉSILLONS, ELANCOURT)
870 105 : JUZIERS FC (MANTES USC, VAUXOISE)
870 111 : FOURQUEUX AS (MAGNY 78, YVELINES US, BUC FOOT)

U8-U9 ESPOIR

1er rappel avant amende

Plateaux du 14 décembre 2019

Fiche récapitulative

506 VOISINS FC

Fiche équipe

501 - BAILLY NOISY SF
503 - PLAISIROIS FO
504 - FONTENAY FLEURY FC - VERSAILLES FC
506 - VOISINS FC - VILLENNES ORG FC - GUYANCOURT ES

FESTIVAL FOOT U13

2ème rappel avant amende et élimination
des équipes participantes

Plateaux du 30 novembre 2019

FF105 : TRAPPES ES (LIMAY, MONTESSON, CARRIERES)
FF108 : VOISINS FC (HOUDAN, NEAUPHLE, PLAISIRI)

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/12/19

U12

60377 : POISSY AS 12 / MANTOIS 78 FC 12
60311 : RAMBOUILLET FC 1 / ROSNY CSM 1
60314 : VOISINS FC 11 / HOUILLES AC 12
60244 : VELIZY ASC 11 / CONFLANS FC 12
60246 : CARRIERES GRE AS 11 / VIROFLAY USM 11

U13

60512 : VERNEUIL ENT 1 / YVELINES-MONTFORT 1
60442 : VELIZY ASC 1 / TRAPPES ES 1
60446 : VOISINS FC 1 / FONTENAY FLEUR FC 1

1er rappel

Rencontres du 14/12/19

60431 : CARRIERES S/S US 1 / SARTROUVILLE FC 1
60432 : VELIZY ASC 1 / FONTENAY FLEURY FC 1
60365 : CARRIERES S/S US 11 / SARTROUVILLE FC 11

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/12/19

60841 CARRIERES GRE 11 - FONTENAY ST PERE AS 11
56552 SARTROUVILLE F.C. 1 - PECQ US LE 1
55822 TRIEL AC 1 - FOURQUEUX AS 1
60708 COIGNIERES F.C. 1 - FONTENAY FLEURY FC 2
60642 COIGNIERES F.C. 2 - FONTENAY FLEURY FC 3

1er rappel avant amende

Rencontres du 14/12/19

60919 PLAISIROIS F.O. 3 - MONTFORT FC 1
60850 BOUAFLE /FLINS ENT. 11 - AUBERGENVILLE F.C 11
56862 MUREAUX O.F.C. LES 2 - CONFLANS F.C. 2
56928 MUREAUX O.F.C. LES 12 - CONFLANS F.C. 12
57189 TRAPPES E.S. 13 - CROISSY U.S. 12
57190 VERSAILLES 78 FC 13 - VIROFLAY U.S.M. 12
61190 EPONE USBS 1 - VAUXOISE ES 1

U12-U13

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/12/19

58883 HOUDANAISE REGION FC 1 - COIGNIERES F.C. 1
58812 MONTFORT/YVELINES 3 - GUYANCOURT ES 3
61048 VERNEUIL ENTENTE 12 - HOUILLES S.O. 11

1er rappel avant amende

Rencontres du 14/12/19

59181 RAMBOUILLET YVELINES 2 - FONTENAY FLEURY FC 2
58375 MANTOIS 78 FC 4 - MAURECOURT F.C. 1
58441 MANTOIS 78 FC 5 - MAURECOURT F.C. 2
58891 HOUDANAISE REGION FC 1 - VILLEPREUX F.C. 1
58023 MARLY LE ROI U.S. 2 - MONTIGNY LE BX AS 2
58089 MARLY LE ROI U.S. 12 - MONTIGNY LE BX AS 12

U12-U13 ESPOIR

Amende au club d'accueil et match perdu par pénalité
aux 2 équipes

Rencontres du 23/11/19

60238 : MUREAUX OFC 12 / MARLY LE ROI US 11

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 19 Décembre 2019

Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Le plateau Futsal aura lieu sur la **matinée du Dimanche 19 Janvier 2020** aux gymnases Coutures et Guimier Rue de la Lyre 78711 Mantes la Ville. Accueil 9H15. Début 9H45.

U11 F

Le plateau Futsal aura lieu l'**après-midi du Dimanche 19 Janvier 2020** aux gymnases Coutures et Guimier Rue de la Lyre 78711 Mantes la Ville . Accueil 13H30. Début 14H00.

U11 F A 8

La deuxième phase du critérium U11 F à 8 débutera le **25 janvier 2020**.

SENIORS F A 7

La deuxième phase du critérium Séniors F à 7 débutera le **25 janvier 2020**.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

U13 F

DIMANCHE 12 JANVIER 2020
PLATEAU DE MANTES LA VILLE
GYMNASES COUTURES ET GUIMIER
RUE DE LA LYRE
78711 MANTES LA VILLE
ACCUEIL DES EQUIPES 8H00 / FIN 12H30

POULE A
GUYANCOURT E.S.
ELANCOURT OSC
VIROFLAY USM
POISSY AS
VILLEPREUX FC
ROSNY SUR SEINE CSM

POULE B
MANTOIS F.C. 78
MAGNY F.C. 78
ACHERES CS
MONTIGNY LE BX AS
AUBERGENVILLES F.C.
CARRIERES S/SEINE U.S

U15 F

DIMANCHE 12 JANVIER 2020
PLATEAU DE MANTES LA VILLE
GYMNASES COUTURES ET GUIMIER
RUE DE LA LYRE
78711 MANTES LA VILLE
ACCUEIL DES EQUIPES 13H00 / FIN 17H30

POULE A
MANTOIS 78 FC
GUYANCOURT E.S.
VIROFLAY USM
GUERVILLE AR. A.S.
ACHERES CS
ROSNY SUR SEINE CSM

POULE B
CARRIERES S/SEINE U.S
ELANCOURT OSC
MONTIGNY LE BX AS
POISSY AS
HOUILLES A.C.
MAGNY F.C. 78

RESULTATS DES PLATEAUX FUTSAL

SENIORS F

SAMEDI 4 JANVIER 2020 A BEYNES

Qualifiés : TOUSSUS ASC / MANTOIS FC 78

U18 F

DIMANCHE 5 JANVIER 2020 A CHANTELOUP LES VIGNES

Qualifiés : MANTOIS FC 78 / POISSY AS

Fair-Play : HOUILLES AC

Forfait NA : FOURQUEUX OMS / MAGNY 78 FC / MUREAUX OFC

FORMATION

CERTIFICAT FÉDÉRAL FOOTBALL 1ER NIVEAU MODULE U9 FÉMININ

Ce module, spécifiquement dédié aux **femmes majeures** qui encadrent une équipe féminine (ou masculine), est programmé les **samedis 18 & 25 janvier 2020** sur les installations du club de Magny 78 FC.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 6/12/2019

Présents : Mme . VESQUES, N. PASIERB., MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice-Président), J.VESQUES (Comité Directeur), Patrice LETOUZEY (CDA),A. PANARIELLO, R. PANARIELLO,

Excusés : G. FAURE, L. PAINDEPICE, F.BERC, J-M RUBANY

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES

POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	50,00 €
Non Avisé	100,00 €
Forfait en cours de plateau	150,00 €

CRITERIUM FUTSAL U12-U13

La commission est à la recherche d'équipes pour organiser le critérium FUTSAL U12-U13 ainsi que des créneaux de gymnases. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant à raison de 2 équipes maximum par club.

COUPE DES YVELINES FUTSAL RESULTATS DES PLATEAUX FUTSAL

U13

SAMEDI 21 DECEMBRE 2019 A FONTENAY LE FLEURY

Qualifiés : POISSY AS 1 / LIMAY ALJ 2
Fair-Play : MEZIERES ALJ
Forfait NA : ISSOU AS

SAMEDI 21 DECEMBRE 2019 A TOUSSUS LE NOBLE

Qualifiés : NEAUPHLE PONT RC 2 / MONTESSON US 2
Fair-Play : MONTESSON US 1
Forfait NA : ST CYR AFC

DIMANCHE 22 DECEMBRE A TOUSSUS LE NOBLE

Qualifiés : ENT. MONFORT-YVEL. / CROISSY US
Fair-Play : MAGNY 78 FC 2
Forfait NA : VOISINS FC

U14

DIMANCHE 22 DECEMBRE 2019 A FONTENAY LE FLEURY

Qualifiés : FONTENAY LE FL. FC 1 / LIMAY ALJ 1
Fair-Play : MONTESSON US 2

PLATEAUX FUTSAL

U12

SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 7H45

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
GYMNASE BESSON
7 Rue Etienne-Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY
DUREE DU PLATEAU LA MATINEE
Responsable : Jean VESQUES 06 99 88 60 26

POULE UNIQUE
LES CLAYES USM
GUYANCOURT ES
AUBERGENVILLE FC
LIMAY ALJ
BONNIERES FRENEUSE FC
ENTENTE GALLY MAULDRE

SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 12H30

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
GYMNASE BESSON
7 Rue Etienne-Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY
DUREE DU PLATEAU L'APRES-MIDI
Responsable : Jean VESQUES 06 99 88 60 26

POULE UNIQUE
MONTESSON US
MAGNY FC
VELIZY ASC
MANTOIS FC 78
US YVELINES /MONTFORT

DIMANCHE 23 FEVRIER 2020 A 9H00

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
GYMNASE BESSON
7 Rue Etienne-Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE
INFORMATION BUVETTE A VENIR
Responsable : Jean VESQUES 06 99 88 60 26

POULE UNIQUE
VOISINS FC
ST CYR AFC
CARRIERES S/S US
SARTROUVILLE FC
FONTENAY LE FLEURY FC
ROSNY S/SEINE CSM
PLAISIROIS FO

U14

SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 9H00

PLATEAU DE TRAPPES
GYMNASE GAGARINE
RUE PIERRE COURTADE 78190 Trappes
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE
PAS DE BUVETTE SUR PLACE
Responsable : Nathalie PASIERB 06 35 56 69 31

POULE A

POISSY AS 1
MAULOISE US 2
MAGNY 78 FC
PLAISIROIS FO 1
VAUXOISE ES 1

POULE B

POISSY AS 2
MAULOISE US 1
FEUCHEROLLES USA
PLAISIROIS FO 2
YVELINES US

DIMANCHE 23 FEVRIER 2020 A 9H00

PLATEAU D'ELANCOURT
PALAIS DES SPORTS D'ELANCOURT
RUE DE LA BEAUCE
78310 MAUREPAS
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE
INFORMATION BUVETTE A VENIR
Responsable : JEAN-PIERRE LEDUC 06 25 65 32 11

POULE A

ST CYR AFC
VELIZY ASC 1
HOUDANAISE REG 2
CERNAY AS

POULE B

GUYANCOURT ES
VELIZY ASC 2
HOUDANAISE REG 1
MANTES LA VILLE FC

U16

DIMANCHE 9 FEVRIER 2020 A 9H00

PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE
GYMNASE CHRISTIAN MARTY
17 RUE ROBERT ESNAULT PELTERIE
78117 TOUSSUS LE NOBLE
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
Responsable : JEAN-PIERRE LEDUC 06 25 65 32 11

POULE UNIQUE

VIROFLAY USM 1
VIROFLAY USM 2
BUC AO 1
BUC AO 2
VELIZY ASC 1
VELIZY ASC 2

SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 9H00

PLATEAU D'ELANCOURT
PALAIS DES SPORTS D'ELANCOURT
RUE DE LA BEUCE
78310 MAUREPAS
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE
Responsable : JEAN-PIERRE LEDUC 06 25 65 32 11

POULE UNIQUE

CARRIERES S/S US
CELLOIS CS
CROISSY US
GUYANCOURT ES
MANTES LA VILLE FC
MONTIGNY LE BTX AS
VAUXOISE ES

DIMANCHE 9 FEVRIER 2020 A 9H00

PLATEAU DE LES CLAYES
GYMNASE A DEFINIR
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE
INFORMATION BUVETTE A VENIR
Responsable : Loic JOUBERT 06 27 52 90 75

POULE A

PLAISIROIS FO 1
FONTENAY LE FL. FC 2
ST CYR AFC 1
LES ESSARTS AGS 2

POULE B

PLAISIROIS FO 2
FONTENAY LE FL. FC 1
ST CYR AFC 2
LES ESSARTS AGS 1

SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 9H00

PLATEAU DE DE POISSY
GYMNASE DU COSEC
129 AVENUE DE LA MALADREDRIE
78300 POISSY
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE
Responsable : ANDREA PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE UNIQUE

POISSY AS 1
POISSY AS 2
CONFLANS FC 1
CONFLANS FC 2
ST GERMAIN EN LAYE FC 1
ST GERMAIN EN LAYE FC 2

PROCHAINE REUNION VENDREDI 17 JANVIER 2020

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 06/01/19

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS		Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS		Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS		Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS		Total	Matches	Ratio	pts	
D1				D3A				D4B				D5C				D6C								
AUBERGENVILLE F.C 1	22	22	22,0	6	CHAMBOURCY ASM 1	24	22	24,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	5	22	5,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	12	22	12,0	6			20	0,0	6
BAILLY NOISY SFC 1	17	22	17,0	6	CHANTELOUP LES V. US 2	12	22	12,0	6	BUC FOOT AO 1	16	22	16,0	6	BUC FOOT AO 2	10	20	11,0	6			20	0,0	6
BOIS D'ARCY A.S. 1	11	22	11,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	30	22	30,0	3	ISSOU AS 1	9	22	9,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	16	22	16,0	6			20	0,0	6
CARRIERES GRESILLONS 1	9	22	9,0	6	GARGENVILLE STADE 2	13	22	13,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	38	21	39,8	3	HOUDANAISE REGION FC 2	10	22	10,0	6			20	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	23	22	23,0	6	HOUILLES S.O. 1	12	22	12,0	6	HOUILLES A.C. 3	10	22	10,0	6	MAGNY 78 F.C. 1	26	22	26,0	6			20	0,0	6
GARGENVILLE STADE 1	18	22	18,0	6	LIMAY ALJ 2	14	22	14,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	7	22	7,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	27	22	27,0	6			20	0,0	6
HARDRICOURT US 1	15	22	15,0	6	MUREAUX O.F.C. LES 3	17	22	17,0	6	MAUREPAS AS 2	7	22	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS 3	20	22	20,0	6			20	fft	fft
HOUILLES A.C. 2	9	22	9,0	6	PECQ US LE 2	13	22	13,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	19	22	19,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	10	21	10,5	6			20	0,0	6
MAUREPAS AS 1	18	22	18,0	6	PORCHEVILLE FC 1	28	22	28,0	6	NEAUPHLE-PONT. 3	19	22	19,0	6	ST ARNOULT FC 78 1	30	22	30,0	3			20	0,0	6
PECQ US LE 1	17	22	17,0	6	SARTROUVILLE F.C. 2	21	22	21,0	6	ST CYR AFC 1	13	21	fft	fft	VERRIERE F.C. LA 1	9	21	9,4	6			20	fft	fft
SARTROUVILLE F.C. 1	24	22	24,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	25	22	25,0	6	VELIZY ASC 2	8	22	8,0	6	VILLEPREUX F.C. 2	17	22	17,0	6			20	fft	fft
VOISINS F.C. 1	20	22	20,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	26	22	26,0	6	VIROFLAY U.S.M. 1	8	22	8,0	6	YVELINES U.S. 1	8	22	8,0	6					
D2A				D3B				D4A				D5A				D6A								
AUBERGENVILLE F.C 2	16	22	16,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	14	22	14,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	13	22	13,0	6	ANDRESY F.C. 2		21	0,0	6					
CARRIERES S/SEINE US	10	21	10,5	6	COIGNIERES F.C. 1	14	22	14,0	6	ECQUEVILLY E.F.C. 1	12	22	12,0	6	MANTAIS A.C. 1	13	22	13,0	6					
CHATOU AS	21	22	21,0	6	CROISSY U.S. 1	7	22	7,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	14	22	14,0	6	BONNIERES FRENEUSE 2	2	21	2,1	6					
CONFLANS F.C.	15	22	15,0	6	ELANCOURT O.S.C. 1	9	22	9,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	13	22	13,0	6	GARGENVILLE STADE 2	2	22	2,0	6					
EPONE USBS	17	21	17,8	6	GUYANCOURT ES 2	15	21	15,7	6	MAURECOURT F.C. 1	13	22	13,0	6	ISSOU A.S. 1	4	20	4,4	6					
HARDRICOURT US	23	22	23,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	12	22	12,0	6	MANTES U.S.C. 1	12	22	12,0	6	LIMAY A.L.J. 3	21	21	0,0	6					
MANTOIS 78 FC	7	22	7,0	6	MARLY LE ROI U.S. 2	5	22	5,0	6	MAULOISE U.S. 2	11	22	11,0	6	MANTES LA VILLE FC 1	2	22	2,0	6					
PLAISIROIS F.O.	19	22	19,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	18	22	18,0	6	MEZIERES A.J. 2	11	22	11,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	22	22	0,0	6					
RAMBOUILLET YVELINES	22	22	22,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	12	21	12,6	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	20	22	20,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	5	22	5,0	6					
ROSNY S/SEINE C.S.M.	20	22	20,0	6	TRAPPES E.S. 3	14	22	14,0	6	TRIEL AC 2	22	22	22,0	6	PORCHEVILLE F.C. 2	3	21	3,1	6					
VALLEE 78 F.C.	12	22	12,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	7	22	7,0	6	VERNOLITAIN STADE 1		22	0,0	6	VAUXOISE E.S. 2	7	22	7,0	6					
VELIZY ASC	19	22	19,0	6	VOISINS F.C. 2	8	22	8,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	11	22	11,0	6	VINSKY F.C. 1	6	20	6,6						
D2B				D4B				D5B				D6B												
CHANTELOUP LES V. US 1	22	22	22,0	6	ANDRESY F.C. 1	17	21	17,8	6	ABLIS FC SUD 78 1	4	20	4,4	6	COIGNIERES F.C. 2	7	22	7,0	6					
GUYANCOURT ES 1	22	22	22,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	16	21	16,8	6	BOUGIVAL FOOT 1	13	21	23,0	6	CELLOIS CS 1	4	21	4,0	6					
HOUDANAISE REGION FC 1	12	22	12,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	22	22	22,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	12	22	18,9	6	DIX SEPT TOURNANTS 1	1	22	1,0	6					
MAGNANVILLE FC 1	15	22	13,0	6	CONFLANS F.C. 3	9	20	9,9	6	CHAMBOURCY ASM 2	5	21	16,8	6	ELANCOURT O.S.C. 3	3	22	3,0	6					
MAULOISE U.S. 1	24	22	15,0	6	EPONE USBS 2	9	22	9,0	6	CHATOU AS 3	16	22	15,0	6	FONTENAY LE FLEURY 2	3	22	3,0	6					
MONTIGNY U.S. 1	13	22	15,0	6	HOUILLES S.O. 2	5	22	5,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	13	22	13,0	6	FOURQUEUX FOOT O.M.S.1	11	22	11,0	6					
MONTIGNY LE BX AS 1	20	22	24,0	6	MAGNANVILLE FC 2	13	22	13,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	16	21	16,0	6	GAZERAN 1	8	22	8,0	6					
NEAUPHLE-PONT. 2	15	22	28,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	31	22	31,0	3	CROISSY U.S. 2	22	21	4,4	6	PERRAY FOOT. ES 1	1	21	1,0	6					
TRAPPES E.S. 2	21	22	31,0	3	MEZIERES A.J. 1	10	22	10,0	6	FEUCHEROLLES USA 1		19	fft	fft	PLAISIROIS F.O. 3	2	22	2,1	6					
VERSAILLES 78 FC 3	25	22	20,0	6	TRIEL AC 1	20	22	20,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	18	21	5,2	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	2	22	2,0	6					
VERNEUIL S/SEINE US 1	28	22	21,0	6	VAUXOISE ES 1	18	22	18,0	6	MONTIGNY U.S. 2	16	20	17,6	6	VIROFLAY U.S.M. 2	32	22	32,0	3					
VILLEPREUX F.C. 1	31	22	25,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	22	16,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	15	22	12,0	6	VOISINS F.C. 3	9	22	0,0						

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement
Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés
Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)
Total = Nombre de points de pénalité en cours